

ETYO

MAIRIE DE BOESCHEPE

Requalification/Extension
de l'ancienne salle
paroissiale en restaurant
scolaire

Règlement de consultation

Date limite de réception des dossiers : 12/09/2025 à 12h00

Sommaire

ARTICLE 1.	OBJET DU MARCHÉ.....	2
ARTICLE 2.	CONDITIONS DU MARCHÉ.....	2
2.1.	PROCEDURE.....	2
2.2.	ALLOTISSEMENT.....	2
2.3.	MAITRISE D’OUVRAGE.....	2
2.4.	MAITRE D’OEUVRE.....	2
2.5.	DATE ET DELAIS D’EXECUTION.....	3
2.6.	VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES.....	3
2.6.1.	VARIANTES.....	3
2.6.2.	PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (PSE).....	4
2.7.	INSERTION PAR L’ACTIVITE ECONOMIQUE.....	4
2.8.	MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
2.9.	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES.....	5
2.10.	MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ.....	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
3.1.	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
3.2.	CONTENU DU DCE.....	5
3.3.	MODALITES DE REPONSE.....	5
3.4.	VISITE	
	DE SITE.....	6
3.5.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
3.5.1.	PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURES.....	6
3.5.2.	PIECES RELATIVES A L’OFFRE.....	6
ARTICLE 4.	CRITERES D’ATTRIBUTION.....	7
4.1.	EXAMEN DES CANDIDATURES.....	7
4.2.	EXAMEN DES OFFRES.....	7
ARTICLE 5.	NEGOCIATION.....	11
ARTICLE 6.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC.....	11
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES OFFRES.....	12
ARTICLE 8.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	13

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché public a pour objet les travaux de la **requalification/extension de l'ancienne salle paroissiale en restaurant scolaire** à Boeschepe.

ARTICLE 2. CONDITIONS DU MARCHÉ

2.1. PROCEDURE

Le présent marché public est passé en procédure adaptée conformément aux articles R2123-1, R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique.

2.2. ALLOTISSEMENT

Le marché se décompose en 16 lots :

- LOT 1 : DEMOLITIONS CURAGE
- LOT 2 : GROS ŒUVRE ETENDUE
- LOT 3 : COUVERTURE-ETENCHEITE-CHARPENTE BOIS
- LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- LOT 5 : SERRURERIE
- LOT 6 : MENUISERIES BOIS – PLATRERIE – PLAFONDS MODULAIRES
- LOT 7 : AGENCEMENT SIGNALÉTIQUE
- LOT 8 : CARRELAGE – REVETEMENTS MURAUX
- LOT 9 : PEINTURE
- LOT 10 : SOLS SOUPLES
- LOT 11 : RESINE DE SOLS
- LOT 12 : EQUIPEMENT DE CUISINE – PAROIS FRIGORIFIQUES
- LOT 13 : ELECTRICITE
- LOT 14 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRES
- LOT 15 : VRD – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS
- LOT 16 : ÉLÉVATEUR

2.3. MAITRISE D'OUVRAGE

MAIRIE DE BOESCHEPE

97 place de la Mairie
59299 BOESCHEPE
Téléphone : 03.74.54.00.91 / Mail : luc.boeschepe@gmail.com

Représentée par : Monsieur le Maire – Luc VAN INGHELANDT

2.4. MAITRE D'OEUVRE

Les representants sont :

	<p>MV2 ARCHITECTES – ARCHITECTE MANDATAIRE MOE 118 rue Solférino - 59000 LILLE. Tél. : 03 20 51 47 23. mv2@mv2architectes.com</p>	<p>Guillaume WATTEL guillaume@mv2architectes.com Tél. : 06 19 55 11 69 Claire BAEZA claire@mv2architectes.com</p>
	<p>HDM INGENIERIE – BET TCE</p>	<p>Christophe CARRETTE ccarrette@hdm-ingsa.fr Tél : 06.07.82.58.28</p>

	Parc Scientifique de la Haute Borne – 20 rue Hubble 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS Tel : 03 20 41 54 74	Structure / VRD : Emilie VIC levici@hdm-ingsa.fr Electricité / SSI : Tanguy GODIN tgodin@hdm-ingsa.fr CVC / therm. : Khalid BOUSFOUL kbousfoul@hdm-ingsa.fr
	INGECOR – BET Cuisine Collective Immeuble Le Tertiel – 113 quai Jean Peridier 34070 MONTPELLIER Tél : 04.67.13.86.86 be.ingecor@ingecor.fr	Yves CHALANDAR Gérant 06 22 47 45 66 yves.chalandar@ingecor.fr
	ABC DECIBEL – BET Acoustique 4 place Louis Armand – 75012 PARIS Tél : 01.72.76.26.42 direction@abcdecibel.com	Mr. Bonnet : Responsable étude @ : project@abcdecibel.eu Tél : 07 66 51 76 09

2.5. DATE ET DELAIS D'EXECUTION

La signature du marché est prévue le 31/10/2025.

Le commencement des travaux est prévu pour 01/12/2025.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est compris dans le dossier de consultation des entreprises.

2.6. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

2.6.1. VARIANTES

Le soumissionnaire doit répondre à l'offre de base obligatoirement.

Les variantes peuvent être proposés.

Elles doivent respecter les exigences minimales en termes de délai d'exécution.

Une variante constituant une offre à part entière, doit être présentée de façon distincte (acte d'engagement et mémoire technique spécifiques) de la solution de base éventuellement présentée.

NB 01 Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.

Pour l'analyse des prestations supplémentaires éventuelles, il sera procédé à deux classements :

- Un qui correspond à l'hypothèse où ne serait retenue que l'offre de base ;
- Un qui correspond à l'hypothèse où serait retenue l'offre de base avec la PSE.

Le pouvoir adjudicateur choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter à ce qu'il sera possible d'exécuter dans le cadre du marché. Le pouvoir adjudicateur n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché

2.6.2.PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (PSE)

Les prestations supplémentaires éventuelles doivent être chiffrées dans les DPGF.

2.7. INSERTION PAR L’ACTIVITE ECONOMIQUE

Afin de promouvoir l’emploi et combattre l’exclusion, il est souhaité de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises qui répondent aux appels d’offres.

Conformément à la possibilité ouverte par l'article L 2112-2, l’entreprise choisie, quelle qu'elle soit, est tenue, pour l'exécution du marché, de proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales particulières.

Une offre qui ne satisfait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin d’associer les candidats à cette démarche sans alourdir la procédure, des annexes spécifiques aux documents contractuels, qui sont familiers, ont été élaborés.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, a été mise en place une procédure spécifique d'assistance comme guichet unique territorial et dont les coordonnées figurent ci-après :

PLIE Flandre Lys – 03 rue Nungesser –59280– Armentières – Tel : 03 20 10 97 80.

Isabelle LEMOINE, Facilitatrice Clause sociale, e-mail : ilemoine@plieflandre-lys.fr, Tel : 06 73 34 07 86.

L'exécution du marché comportera une action d'insertion par l'activité économique obligatoire sur les lots suivants :

LOT N°	LIBELLE DU LOT	NOMBRE D’HEURE D’INSERTION REALISER A
01	DEMOLITIONS CURAGE	0H
02	GROS ŒUVRE ETENDUE	315H
03	COUVERTURE-ETENCHEITE-CHARPENTE BOIS	105H
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	70H
05	SERRURERIE	0H
06	MENUISERIES BOIS – PLATRERIE – PLAFONDS MODULAIRES	105H
07	AGENCEMENT SIGNALÉTIQUE	0H
08	CARRELAGE – REVETEMENTS MURAUX	0H
09	PEINTURE	0H
10	SOLS SOUPLES	0H
11	RESINE DE SOLS	0H
12	EQUIPEMENT DE CUISINE – PAROIS FRIGORIFIQUES	0H
13	ELECTRICITE	0H
14	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRES	105H
15	VRD – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS	70H
16	ÉLÉVATEUR	0H

2.8. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si un candidat remarque une erreur dans le dossier de consultation des entreprises, il doit en informer la plateforme de dématérialisation, de toutes observations concernant le cahier des charges avant la remise de son offre, notamment sur les impossibilités techniques qu'il pourrait y déceler, les incompatibilités avec les utilisations envisagées, les incohérences, afin que celles-ci soient immédiatement rectifiées auprès des autres entreprises candidates.

En aucun cas lesdites observations ne doivent être portées directement sur les documents contractuels.

Méthode :

Par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation à la rubrique : Question(s) / Réponse(s)

2.9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 240 jours (deux cent quarante jours) à compter de la date limite de réception des offres. Cependant, le Maître d'Ouvrage peut, avant l'expiration de ce délai, demander aux soumissionnaires retenus de proroger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

2.10. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition gratuitement depuis le : 23/07/2025 sur la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics596280.fr>

3.2. CONTENU DU DCE

Le candidat est tenu de vérifier dès réception le contenu du dossier transmis et sa conformité par rapport à la liste des pièces mentionnées au CCAP. Aucun délai complémentaire et recours ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

L'entreprise reconnaît avoir reçu et vérifié la totalité du contenu du DCE et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une de ses pièces ou de son contenu.

3.3. MODALITES DE REPONSE

Aucune forme de groupement d'opérateurs économiques n'est imposée.

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent. Les offres seront examinées lot par lot et les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Conformément à l'article R2151-5 du Code de la Commande Publique, les offres et candidatures parvenues hors délai seront éliminées.

3.4. VISITE DE SITE

La visite du site est obligatoire pour les lots suivants :

- **LOT 2 : GROS ŒUVRE ETENDUE**
- **LOT 3 : COUVERTURE-ETENCHEITE-CHARPENTE BOIS**

Le titulaire du présent marché est réputé, par le fait même de sa soumission, avoir pris connaissance de l'emplacement et de la nature des travaux, des conditions locales, générales et particulières, des conditions relatives aux moyens de communication et de transport, au stockage des matériaux, aux disponibilités en main-d'œuvre, en eau, en énergie électrique et de toutes conditions physiques relatives au lieu des travaux, à la topographie et à la nature du terrain (présence d'eau, pollution), aux caractéristiques de l'équipement et des installations nécessaires au début et pendant l'exécution des travaux et tous autres éléments pour lesquels des informations peuvent être raisonnablement obtenues et qui pourraient en quelque manière influencer sur les travaux et les prix de ceux-ci.

Toute carence ou erreur dans l'obtention de renseignements utiles ne pourra être imputée qu'au soumissionnaire.

Méthode

La Maitrise d'Ouvrage met à disposition les créneaux suivants pour réaliser une visite du site :

- Le 5 août à 14h (Semaine 32)
- Le 28 août à 14h (Semaine 35)
- Le 2 septembre à 14h (Semaine 36)

Pour toute demande d'informations complémentaire sur la visite, transmettre un courriel à :

v.hayaert@boeschepe.fr
luc.boeschepe@gmail.com
mv2@mv2architectes.com

3.5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la Société.

3.5.1. PIÈCES RELATIVES A LA CANDIDATURES

- Lettre de candidature (DC1) ou équivalent
- Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent
- Copie du ou des jugements prononcés cet effet, en cas de candidat en redressement judiciaire
- Attestation d'habilitation à engager le candidat le cas échéant
- Attestation d'assurance
- Liste de prestations similaires exécutées sur les 3 dernières années (avec attestations le cas échéant)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ; ainsi que l'outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

3.5.2. PIÈCES RELATIVES A L'OFFRE

- Acte d'Engagement (AE) dûment complété, et ses annexes, datés et signés par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise
- Calendrier détaillé d'exécution des travaux prévisionnel daté et signé

- Mémoire technique détaillé répondant aux critères d'attribution et d'examen du marché conformément à l'article 4 ci-dessous au format 20 pages maximum.
- CCAP paraphé, daté et signé par une personne qualifiée de pour représenter l'entreprise
- DPGF du ou des lot(s) dûment complétée, datée et signée
- CCTP du ou des lot(s) dûment complété, daté et signé
- Tous les plans d'exécution des travaux annexés au CCTP du ou des lot(s) concernés datés et signés
- RC daté et signé
- Ou attestation d'acceptation sans réserve des pièces administratives et des pièces graphiques du DCE signée par le candidat pour les pièces concernées.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus du formulaire DC4 les mêmes documents que le candidat titulaire en ce qui concerne les capacités techniques, professionnelles et financières.

Conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2, l'acheteur se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières.

ARTICLE 4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Seuls seront analysés les dossiers reçus au plus tard à la date et l'heure limites de réception des offres inscrites en première page du présent Règlement de Consultation (RC).

4.1. EXAMEN DES CANDIDATURES

Conformément aux articles L2142-1 et L2342-1 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur s'assurera que les candidats puissent participer à la procédure de passation en garantissant une capacité professionnelle, une capacité économique et une capacité financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public.

4.2. EXAMEN DES OFFRES

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse, sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, selon les articles L2112-2 à L2112-4 du Code de la Commande Publique.

La notation des offres sont établis de la manière suivante :

LOT	02 - GROS ŒUVRE ETENDU	
	02.01 – INSTALLATION DE CHANTIER	
	02.02 - GROS ŒUVRE	
	02.03 - CHARPENTE METALLIQUE	
	02.04 – RAVALEMENT DE FACADE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite obligatoire
	Valeur Technique	
	Actions environnementales : tri des déchets, recyclage, dématérialisation	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Description du rôle Coordination chantier	10 points
	Moyens mis en œuvre pour limitation des nuisances chantier	5 points
	Moyen mis en œuvre pour respect du planning	5 points

	Total valeur technique	40,00%
	Prix	60,00%
LOT	03 - COUVERTURE ETANCHEITE ETENDU	
	03.01 – REVISION CHARPENTE BOIS	
	03.02 - COUVERTURE TUILES / ZINC	
	03.03 - ETANCHEITE	
	03.04 - BARDAGE METALLIQUE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite obligatoire
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Moyens mis en œuvre pour limitation des nuisances chantier	10 points
	Total valeur technique	40,00%
	Prix	60,00%
LOT	04 - MENUISERIES EXTERIEURES	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Moyens de protections sur ouvrages tout au long du chantier	10 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	05 - SERRURERIE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Moyens de protections sur ouvrages tout au long du chantier	5 points
	Total valeur technique	25,00%
	Prix	75,00%
LOT	06 - PLATRERIE / DOUBLAGES / PLAFONDS / MENUISERIES BOIS	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Gestion des nuisances sonores	10 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	07 - AGENCEMENT SIGNALIQUÉ	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	

	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Moyens mis en œuvre pour protéger ses ouvrages jusqu'à la réception	10 points
	Total valeur technique	20,00%
	Prix	80,00%
LOT	08 - CARRELAGE / FAIENCE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Gestion des nuisances sonores	10 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	09 - PEINTURE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	10 points
	Total valeur technique	25,00%
	Prix	75,00%
LOT	10 - SOLS SOUPLES	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	15 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	11 - RESINE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	15 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	12. EQUIPEMENT CUISINE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	5 points
	Gestion / recours Sous traitance	5 points
	Total valeur technique	10,00%
	Prix	90,00%
LOT	13 - ÉLECTRICITE - COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative

	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	10 points
	Suivi mise en œuvre et respect ouvrage tiers	5 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	14 - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	5 points
	Organisation chantier et formation des compagnons dédiés a l'opération	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	10 points
	Suivi mise en œuvre et respect ouvrage tiers	5 points
	Total valeur technique	30,00%
	Prix	70,00%
LOT	15 - VRD /AMENAGEMENTS EXTERIEURS	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite obligatoire
	Valeur Technique	
	Actions environnementales (tri des déchets, recyclage, dématérialisation etc.)	10 points
	Moyen mis en œuvre pour respect du planning	10 points
	Gestion / recours Sous traitance	10 points
	Nuisance sonore	10 points
	Total valeur technique	40,00%
	Prix	60,00%
LOT	16 - ELEVATEUR	
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Facultative
	Valeur Technique	
	Fiche technique de l'élévateur	20 points
	Gestion / recours Sous traitance	20 points
	Total valeur technique	20,00%
	Prix	80,00%

Le total des points attribuera une note sur 100 points.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre sur l'état des prix forfaitaires et reportées à l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, déclarer la procédure sans suite. Dans ce cas, il communique aux candidats ayant participé les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché public ou de recommencer la procédure.

ARTICLE 5. NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont les offres seront classées parmi les 3 premières au regard des critères d'attribution, pour chaque lot.

Au cas où moins de trois candidats auraient respectivement déposé une offre, le pouvoir adjudicateur pourra toujours mettre en œuvre la procédure de négociation ainsi décrite.

La négociation peut porter, au choix du pouvoir adjudicateur, sur le prix ou sur certains de ces éléments, voire un seul, mais elle ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation s'effectuera dans les mêmes délais et conditions pour l'ensemble des candidats sollicités à y participer. Les négociations pourront se dérouler soit par échanges écrits ou par échanges oraux.

A l'issue de la phase de négociation, les candidats y ayant participé devront acter par écrit les modifications éventuelles de leur offre initiale résultant de la négociation. Un deuxième classement, à l'instar du premier, sera effectué par le pouvoir adjudicateur sur la base duquel sera sélectionnée l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 6. ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

Le marché ne peut être attribué qu'au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans le délai imparti les pièces prévues aux articles D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8254-2 du code du travail, et ce, tous les 6 mois, à savoir :

- L'état annuel des certificats fiscaux et sociaux,
- L'attestation de régularité fiscale,
- Le relevé d'identité bancaire RIB (ou équivalent)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales,
- Les attestations d'assurance de responsabilité civile et décennale.
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription ;
 - La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : sa date d'embauche ; sa nationalité ; le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leurs offres uniquement **sur la plateforme de dématérialisation** :
<https://marchespublics596280.fr/>

Copie de sauvegarde : le candidat peut effectuer en parallèle de la transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée ;

Elle est transmise sous enveloppe cachetée et doit parvenir dans le délai imparti pour la remise des offres.

Elle peut être transmise contre récépissé à l'adresse suivante, avec la mention :

MAIRIE DE BOESCHEPE
 97 place de la Mairie
 59299 BOESCHEPE
MARCHÉ DE TRAVAUX POUR REQUALIFICATION SALLE PAROISSIALE.
NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

Un autotest est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme.

Le support téléphonique de la plate-forme n'intervient plus dans l'heure qui précède la date et heure limites de dépôt. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.

Les offres sont à déposer sur la plateforme avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent règlement de consultation.

La date et l'heure qui seront prises en compte correspondent au dispositif d'horodatage de la plateforme.

Toutefois, en cas de réponse électronique, la signature électronique de certaines pièces est requise conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics. Le soumissionnaire doit ainsi avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Déroulement de la remise d'une offre en ligne : à partir de l'interface proposée, cliquer sur « dépôt » dans la liste des avis.

Lors de la première visite, le candidat doit s'identifier.

Lors des suivantes, il suffit d'indiquer le nom d'utilisateur et le mot de passe validés par la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse

- Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le Code de la Commande Publique.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite sur la plateforme suivante : <https://marchespublics596280.fr/>.